

Eau-Secours-Briançonnais

Mails adressés à tous les Conseillers communautaires
au sujet du projet d'avenant n°2,
dans les quelques jours précédant le vote.

Le 13 janvier 2021 :

Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

Vous allez prochainement avoir à débattre sur un projet d'avenant n°2 au contrat de DSP
Assainissement présenté par le Président M. Murgia.

Nous vous proposons de lire le courrier et la note (en document joint) que nous lui avons adressés le 7
janvier à ce sujet. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse.

Cela fait près de 15 ans que nous travaillons sur ce contrat de DSP et ses aspects problématiques, dans
un rôle de lanceurs d'alerte au service des usagers. Les points que nous soulevons dans notre note sont
très sérieux.

Le nouvel avenant, avec lequel nous devrions fonctionner pendant 10 ans, en sus du contrat d'origine qui
perdure avec ses problèmes, comporte des éléments fortement pénalisants dont les usagers du
Briançonnais supporteront les conséquences pendant des années.

Si vous souhaitez communiquer avec nous très rapidement : contact@esb-briancon.org

tél : 06 76 29 37 74

Bonne lecture !

Pour le conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais

Yves MITTAINÉ, président ; Danièle LAVIN, secrétaire.

www.esb-briancon.org

PS : Pour accompagner votre réflexion sur ce projet d'avenant, nous vous soumettons la simple question
suivante :

**" Pourquoi SEERC-SUEZ s'est-il accroché, avec toute son efficacité juridique, pour poursuivre ce
contrat pendant encore 10 ans alors qu'il :**

- proclamait perdre beaucoup d'argent chaque année sur ce contrat depuis longtemps ...

**- prétendait s'attendre à recevoir des indemnités très considérables (~35 ME) dans le cadre de sa
rupture anticipée.**

**Seraient-ils principalement préoccupés de l'intérêt des usagers, et oublieux de leurs propres intérêts
... ??**

Le 14 janvier 2021

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire,

En prenant connaissance du "Projet d'avenant n°2" qui vous a été communiqué, nous découvrons avec
stupeur qu'il comprend 4 articles de "QUITUS" sur le travail et les actions passés de SEERC-SUEZ.

Le délégataire demande donc à être blanchi de manière définitive de tout manquement qui pourrait
être relevé contre lui dans l'exécution de ce contrat depuis 15 ans !

Si l'on rapproche cela de la clause (art. 8) qui supprimerait le budget de contrôle par la CCB pour les 10
ans qui viennent ...

... cela veut dire qu'avec cet avenant, SEERC-SUEZ cherche à se ménager une immunité quasi-complète
sur son travail passé et à venir !!

Êtes-vous prêt(e) à accepter cela ?

Bien cordialement,

Pour le conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais

Yves MITTAINE, président ; Danièle LAVIN, secrétaire.

www.esb-briancon.org

Le 15 janvier 2021 :

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire,

Permettez-nous de soulever un point particulier du "Projet d'avenant n°2" dont vous allez débattre très prochainement.

Il s'agit du coefficient dit "de frais généraux" prévu à l'art.10 : 15% jusqu'à 30 KE, 10% entre 30 et 75 KE, 5% au-delà de 75 KE. Ce barème est beaucoup plus élevé que ce qui se pratique en maîtrise d'œuvre en ingénierie externalisée, après mise en concurrence, quand on dispose d'une assiette de base de 440 000 € de travaux annuels sur 10 ans.

Ce point vous paraîtra secondaire par rapport à bien d'autres questions posées par ce projet d'avenant. Peut-être, mais il n'est pas insignifiant ! C'est l'illustration parfaite des profits cachés dans ce contrat (et invisibles dans ses rapports d'activité), qui permettent à SEERC-SUEZ de gagner de l'argent tout en prétendant en perdre !! Et ce sont les usagers qui payent.

Allez-vous accepter cela ?

Pour plus de précisions : contact@esb-briancon.org tél : 06 76 29 37 74

Bien cordialement,

Pour le conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais

Yves MITTAINE, président ; Danièle LAVIN, secrétaire.

www.esb-briancon.org

le 16 janvier 2021

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire,

Lors du débat de lundi sur l'avenant n°2, vous entendrez probablement dire que cet accord a été obtenu pour libérer les usagers des indemnités considérables (35 M€) qu'ils auraient eu à payer avec une rupture du contrat, des suites de l'avenant n°1 (10 M€ sur les 10 ans), des dettes de la SPL ...
... et ceci en restant avec les anciens prix, et en ne comptant que 4,1 M€ au titre de l'avenant n°1 sur les six dernières années [ce montant étant "réinjecté dans l'économie du contrat (*)"] ...

S'il vous plaît, posez-vous cette question : comment se fait-il que SEERC-SUEZ renonce à des indemnités aussi considérables pour rester pendant 10 ans encore, "apparemment" sans majoration de ses recettes, sur un contrat qu'il proclame fortement déficitaire depuis des années ? Entre la magie et le bon sens, il faut choisir.

Peut-être entendrez-vous aussi que les problèmes des années passées avec ce contrat sont entièrement imputables à la Collectivité, et que SEERC-SUEZ-Lyonnaise des Eaux a fait un boulot et a eu un comportement impeccables. Nous avons suivi cette histoire d'assez près depuis longtemps pour avoir de bonnes raisons de dire que ça n'a pas été comme ça.

Pour plus de précisions : contact@esb-briancon.org tél : 06 76 29 37 74.

Pour le conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais,

Yves MITTAINE, président ; Danièle LAVIN, secrétaire.

www.esb-briancon.org

(*) On pourrait comprendre que les 4,1 M€ ne pèseront pas sur les usagers ... : mais la prestation de SEERC-SUEZ sera diminuée d'autant !

De même, il est annoncé dans ce projet d'avenant que la charge pour les usagers n'augmentera pas ... : mais c'est le contribuable qui paiera le supplément. Bonjour les impôts locaux !

Le 17 janvier 2021

Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

C'est demain que vous allez débattre du "Projet d'avenant n°2".

Comme vous le savez bien, ce texte pose toute une série de problèmes et de questions. Nous en avons soulevé quelques-uns dans nos précédents mails. Par ailleurs, ce texte présente des éléments positifs.

C'est pourquoi, si la séance aboutit au vote, et s'il vous était proposé un vote global, nous vous exhortons à obtenir que ce vote se fasse article par article.

Dans le cas contraire, l'exercice démocratique serait complètement vidé de son sens.

Pour plus de précisions : contact@esb-briancon.org tél : 06 76 29 37 74

Nous comptons sur votre compréhension des enjeux !

Bien cordialement,

Pour le conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais

Yves MITTAINÉ, président ; Danièle LAVIN, secrétaire.

www.esb-briancon.org

- - -